



## Reprenre son nom de jeune fille

Par **nicole08bleu**, le **28/07/2008 à 11:08**

bonjour,  
je suis veuve depuis 1990 - je souhaiterais savoir si j'ai le droit de reprendre mon nom de jeune fille et quelles sont les démarches à faire - est-ce payant ? merci

Par **jeetendra**, le **28/07/2008 à 16:34**

bonjour, de toutes les façons votre nom de jeune fille vous ne l'avez jamais perdu du moins officiellement, le nom de votre mari c'était à titre d'usage uniquement, cordialement

Par **Patricia**, le **28/07/2008 à 20:54**

jeetendra,  
En tant que femme, je me permets d'intervenir.  
Je pense comprendre que Nicole voudrait savoir si il lui est possible que son nom de femme veuve n'apparaisse plus sur ses papiers d'identité ou administratifs ?  
Comme une divorcée, que le nom patronymique.  
Est-ce possible pour une femme veuve ?

Par **jeetendra**, le **28/07/2008 à 22:19**

bonsoir, dans ce cas il suffit tout simplement qu'elle en fasse la demande de façon officielle au niveau de l'administration sans passer par le juge, le nom du mari se porte uniquement à titre d'usage, d'ailleurs à titre personnel c'est complètement dépassé et vieillot tout ça, digne des

usages d'un autre temps, cordialement